

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n° 186-2025
Point 4.3.2

Point 4.3.2 de l'ordre du jour

Tarif de la Summer School 2026 organisée par la Direction des relations internationales

EXPOSE DES MOTIFS :

La Direction des relations internationales met en place une Summer School de deux semaines sur la thématique de l'Europe : «European Identity : Past, Present and Future », qui se tiendra du 15 au 26 juin 2025. Ce programme court s'inscrit dans le cadre d'une internationalisation dynamique de l'établissement et poursuit un double objectif : encourager un grand nombre d'étudiants et de personnels à découvrir l'Université de Strasbourg sur une période limitée, tout en renforçant les partenariats académiques formels. Il s'agit de la troisième édition de ce programme.

La Summer school «European Identity: Past, Present and Future » explore l'Europe et ses multiples facettes. Elle est ouverte aux étudiants internationaux.

Durant deux semaines, les participants élargiront leur compréhension de l'Europe à travers un large éventail de cours disciplinaires, d'activités immersives et de sorties culturelles conçues pour insuffler une touche française distinctive à leur expérience européenne au cœur de l'Alsace, une région qui a joué un rôle important dans la construction européenne.

Modalités du programme

Public : étudiants internationaux

Langue : anglais

Format : présentiel

Dates : du 15 au 26 juin 2025

Tarif : 1900€ par participant (enseignements académiques, encadrement pédagogique, logement, visites culturelles, restauration du matin/midi/soir, transports à Strasbourg et dans la région)

Cas de désistement et conditions de remboursement :

- Désistement possible sans justificatif à fournir, jusqu'au 28 février 2026. Dans ce cas un remboursement partiel des frais d'inscription sera accordé, avec une retenue des frais administratifs qui s'élèvent à 300 euros.
- Pour raison de non délivrance du visa par les autorités compétentes et sous réserve de présentation d'un justificatif de rejet de la demande et que la demande initiale de visa ait été soumise à une date raisonnable (justificatif de soumission initiale de la demande à fournir à la Direction des relations internationales), un remboursement partiel des frais d'inscription est possible jusqu'au 15 mai 2026, avec retenue des frais administratifs qui s'élèvent à 300 euros.

En cas de force majeure (pour raison médicale, sous réserve de présentation d'un certificat médical à la Direction des relations internationales et pour raison familiale avec appréciation du motif par la Direction des relations internationales), un désistement tardif est possible avec remboursement partiel des frais d'inscription (retenue des frais administratifs qui s'élèvent à 300 euros), jusqu'au 31 mai 2026. Toute demande de remboursement pour cas de force majeure demandée au-delà de cette date, sera soumise pour appréciation à la Direction des relations Internationales.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif de la Summer School 2026 organisée par la Direction des relations internationales.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT